EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2026 04 49

OBJET :

Budget primitif 2026 du service public de l'eau

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

La convocation a été adressée le 16 avril 2026.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Alain Alessio, Mme Lykke Saviane, M. Armand Gasiglia, Mme Nadine Ezingeard, M. Olivier Camous, Mme Elodie Loretz, M. Kader Akeb, Mme Chloé Roig, M. Gérard De Zordo, Mme Nicole Colombo, MM. Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irles, Sylvie Carletto, MM. Christophe Angéli, David Dongé, Mmes Cécile Vallauri, Marie-Fleur Alquier, Sandrine Mauras, M. Landry Spies, Mme Anaïs Le Pennec, MM. Marc Tremellat, Anthony Suarez, Mme Edwige Alunni, M. Daniel Sfecci et Mme Martine Pierre formant la majorité des membres en exercice.
Etait représenté : M. Christophe Céragioli

Le quorum est atteint.
Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Vu les articles L.2122-21-3°, L.2312-1 et L.2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux collectivités,

Considérant que, par la délibération n° 2026 04 04 du 1er avril 2026, le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026,

Considérant que le budget primitif 2026 du service public de l'eau intègre les résultats de l'exercice 2025,

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 tant en recettes qu'en dépenses sont équilibrées et se présentent de manière synthétique de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	477.300,00 €	200.000,00 €
Recettes	477.300,00 €	200.000,00 €

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le projet de budget primitif du service public de l'eau pour l'exercice 2026, appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le conseil municipal,
Ouï l'exposé du maire,

Après avoir délibéré chapitre par chapitre,

Approuve le budget primitif 2026 du service public de l'eau tel qu'il ressort du document budgétaire et du rapport de présentation joints à la présente délibération, dont la balance générale est arrêtée ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	**Investissement**
Dépenses	477.300,00 €	200.000,00 €
Recettes	477.300,00 €	200.000,00 €

Autorise le maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Pour : 26 : Francis Tujague, Alain Alessio, Lykke Saviane, Armand Gasiglia, Nadine Ezingeard, Olivier Camous, Elodie Loretz, Kader Akeb, Chloé Roig, Gérard De Zordo, Nicole Colombo, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Martine Abellan, Fabienne Irles, Sylvie Carletto, Christophe Angéli, David Dongé, Cécile Vallauri, Marie-Fleur Alquier, Sandrine Mauras, Landry Spies, Anaïs Le Pennec, Marc Tremellat, Anthony Suarez et Edwige Alunni.

Contre : 0
Abstentions : 3 : Daniel Sfecci, Martine Pierre et Christophe Céragioli.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
006-210600482-20260429-20260429003-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/05/2026
Publication : 11/05/2026
Le Maire, Francis TUJAGUE